



## Annulation d un devis pour vice de forme

Par **Michel**, le **22/01/2008** à **17:53**

J'ai signe un devis avec un entrepreneur, pour l'amenagement d'un terrain.  
Devis signe le 24 Avril 2007 sans date d'execution des travaux, simplement une date verbale.  
A ce jour aucun travaux ne sont commences. Nous avons joint tous les depuis Septembre repoussant la date du debut des travaux.  
Quel doit etre ma demarche envers cet entrepreneur, je ne souhaite pas qu'il execute ce travail.  
merci de votre reponse.  
Michel L.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **23/01/2008** à **09:58**

Bonjour,

Il est préférable de saisir le juge pour annuler judiciairement le devis.

Cela évitera toute difficulté future.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY  
[www.etcheverry-avocat.com](http://www.etcheverry-avocat.com)